



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 562 965 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93400768.3**

(51) Int. Cl.⁵ : **A45D 40/22, A45C 11/22**

(22) Date de dépôt : **24.03.93**

(30) Priorité : **24.03.92 FR 9203504**

(72) Inventeur : **Joulia, Gérard
15-17, Quai de l'Oise
F-75019 Paris (FR)**

(43) Date de publication de la demande :
29.09.93 Bulletin 93/39

(74) Mandataire : **Leszczynski, André
CABINET NONY & CIE. 29 rue Cambacérès
F-75008 Paris (FR)**

(84) Etats contractants désignés :
BE DE ES GB IT

(71) Demandeur : **L'OREAL
14, Rue Royale
F-75008 Paris (FR)**

(54) **Dispositif de conditionnement, notamment de produit de maquillage.**

(57) Dispositif de conditionnement, notamment de produit de maquillage, comportant un corps (1) présentant une cavité (2) débouchant à sa partie supérieure et formant logement pour le produit conditionné et un couvercle (4) apte à recouvrir la partie supérieure dudit corps.

Une membrane élastique, en forme de ventouse (6), est solidaire par sa partie centrale de la face intérieure du couvercle, et apte à venir s'appliquer, en position de fermeture du couvercle sur une portée plane (10) de la partie supérieure du corps autour de ladite cavité de manière à obturer cette dernière de façon étanche à l'air. Un fermoir (8) assujetti au couvercle est disposé, de préférence à l'opposé de la zone d'articulation (5) du couvercle sur le corps, pour verrouiller le couvercle en position fermée sur le corps. La membrane en forme de ventouse (6) est solidaire à sa périphérie du fermoir (8).

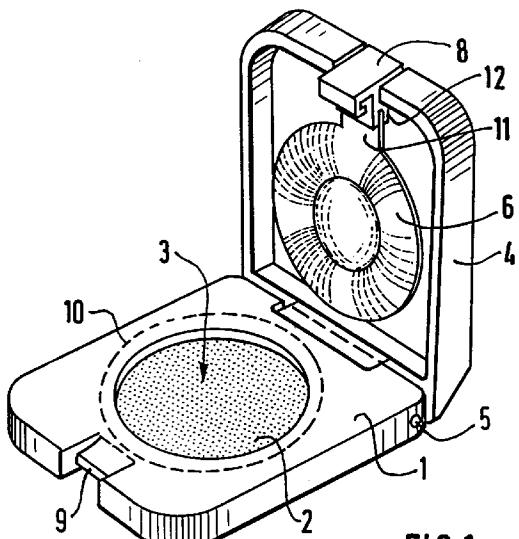


FIG.1

EP 0 562 965 A1

La présente invention a pour objet un dispositif de conditionnement, notamment pour produit de maquillage.

Les produits de maquillage qui sont destinés à être fréquemment utilisés sont généralement conditionnés dans des boîtiers ou des pots de petites dimensions, sur lesquels on s'efforce de prévoir des couvercles à verrouillage simple qui soient pratiques à utiliser.

Pour éviter que les produits de maquillage ne se dégradent au contact de l'air ambiant, il est nécessaire que ces boîtiers ou ces pots présentent une bonne étanchéité à l'air.

Cette étanchéité n'est cependant pas toujours suffisante, notamment en raison de l'usure que subit le mécanisme de verrouillage du couvercle qui est fréquemment sollicité.

Le document FR-A-2 412 474 de la société déposante décrit un dispositif de conditionnement, notamment de produit de maquillage, comportant un corps présentant une cavité débouchant à sa partie supérieure et formant logement pour le produit conditionné, et un couvercle apte à recouvrir la partie supérieure dudit corps, caractérisé par le fait qu'il comprend une membrane élastique, en forme de ventouse, solidaire par sa partie centrale de la face intérieure du couvercle, et apte à venir s'appliquer, en position de fermeture du couvercle, sur une portée plane de la partie supérieure du corps autour de ladite cavité, de manière à obturer cette dernière de façon étanche à l'air.

Le couvercle est articulé sur le corps du dispositif, de sorte qu'il peut basculer entre une position ouverte et une position fermée, un fermoir étant assujetti au couvercle, de préférence à l'opposé de la zone d'articulation de celui-ci au corps pour verrouiller le couvercle en position fermée sur le corps.

En position fermée, la membrane repose par une partie de son bord périphérique sur le fermoir, et est soulevée par celui-ci lors de l'ouverture du dispositif.

Du fait de la faible zone d'appui de la membrane sur le fermoir, on constate à l'usage, que le fermoir ne provoque pas toujours de façon satisfaisante le soulèvement de la membrane qui a ainsi tendance à rester en appui sur le corps et doit ensuite être soulevée manuellement.

La présente invention a pour but d'éviter un tel inconvenient.

Le dispositif selon l'invention se caractérise essentiellement par le fait que la membrane est solidaire à sa périphérie du fermoir.

Ainsi en manipulant ce dernier pour ouvrir le couvercle, on réalise de manière fiable un passage d'air extérieur entre le couvercle et le corps, ce qui permet le décollement à coup sûr de la membrane du corps.

A cet effet et selon une variante préférée de l'invention, la membrane comporte à sa périphérie une languette qui est retenue dans une gorge ménagée

dans la partie médiane du fermoir.

Selon l'invention, la membrane élastique en forme de ventouse, solidaire de la face intérieure du couvercle par sa partie centrale, présente de préférence une partie centrale d'épaisseur plus importante et munie de moyens pour sa retenue dans un évidement ménagé à l'intérieur du couvercle.

Par exemple, la partie centrale épaisse de la membrane peut présenter un épaulement annulaire, la fixation de la membrane sur le couvercle étant obtenue par exemple par encliquetage de l'épaulement dans un évidement prévu dans la face intérieure du couvercle.

La partie centrale épaisse de la membrane, peut comporter sur sa face intérieure un évidement pour loger un produit, tel qu'un agent anti-oxydant destiné à éviter la détérioration du produit de maquillage conditionné par la faible quantité d'air emprisonnée sous la membrane, ou un miroir.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va en décrire maintenant un mode de réalisation donné à titre d'exemple et sans aucun caractère limitatif en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

- la figure 1 représente un dispositif de conditionnement de poudre de maquillage selon un premier mode de réalisation de l'invention,
- les figures 2, 3 et 4 sont des vues en coupe du dispositif de la figure 1 au cours des différentes étapes d'ouverture ou de fermeture du couvercle, et
- la figure 5 est une vue en coupe d'une variante du dispositif de la figure 1.

Sur la figure 1, on a représenté un dispositif de conditionnement de poudre de maquillage comportant un corps 1, présentant une cavité 2 débouchant à sa partie supérieure qui contient une poudre de maquillage 3.

Un couvercle 4, articulé en 5 sur le corps 1, comporte selon l'invention une membrane élastique en forme de ventouse 6 solidaire de ce couvercle 4 par sa partie centrale 7, qui comporte un épaulement annulaire 7a engagé par encliquetage dans un évidement de retenue réalisé dans la face intérieure du couvercle 4.

Dans le mode de réalisation décrit, un fermoir 8 solidaire du couvercle 4 est destiné à maintenir le dispositif selon l'invention en position fermée par accrochage sur une patte 9 réalisée sur le corps 1.

La cavité 2 est entourée par une portée plane 10 de la partie supérieure du corps 1.

La membrane 6 est solidaire à sa périphérie du fermoir 8 par une languette 11 qui s'engage dans une gorge 12 située dans la partie médiane du fermoir 8.

Le fermoir 8 est articulé en 13 sur le couvercle 4.

La figure 2 représente en coupe le dispositif de la figure 1 en position fermée.

On voit sur cette figure comment le fermoir 8

maintient le dispositif fermé par accrochage sur la patte 9 réalisée sur le corps 1.

La membrane 6 est légèrement comprimée sur la portée plane 10 du corps 1 et assure une parfaite étanchéité à l'air entre l'extérieur du dispositif et la cavité 2.

La figure 3 représente le dispositif de la figure 2 en cours d'ouverture.

Sur cette figure, on comprend que pour ouvrir le dispositif selon l'invention, il suffit d'exercer une légère pression en partie supérieure du fermoir 8, comme représenté schématiquement par un doigt 14, pour faire pivoter le fermoir 8 autour de son articulation 13 sur le couvercle 4.

Le basculement du fermoir 8 entraîne à la fois son déverrouillage et l'étirement de la languette 11 de la membrane 6.

La déformation ainsi imposée à la membrane 6 provoque son décollement et l'introduction d'air entre celle-ci et le corps 1, ce qui permet d'ouvrir le couvercle 4 sans qu'il soit nécessaire d'exercer une force de traction importante.

Dans le mode de réalisation représenté, la patte 9 du corps 1 et la partie inférieure du fermoir 8 présentent des surfaces de contact à angle droit, ce qui suppose que, pour basculer le fermoir 8, on a préalablement exercé une légère pression sur le couvercle 4.

La patte 9 et la partie inférieure du fermoir 8 pourraient comporter des surfaces de contact inclinées, de sorte qu'il serait alors possible de basculer le fermoir 8 sans exercer au préalable de pression sur le couvercle 4.

La figure 4 représente le dispositif de la figure 3 au cours d'une phase ultérieure d'ouverture, et, en traits interrompus, on a représenté le couvercle en position totalement ouverte.

La fermeture du dispositif décrit ici s'opère de façon inverse en rabattant simplement le couvercle.

Au-dessus de sa patte 9, le corps 1 présente une surface inclinée 15 permettant l'écartement du fermoir 8 lors de la fermeture.

On remarque que le fermoir 8 revient naturellement en position de fermeture grâce à l'élasticité de la languette 11 qui en est solidaire.

Sur la figure 5, on a représenté un dispositif similaire à celui représenté sur les figures 1 à 4 qui comporte en outre dans la partie centrale épaisse 7 de la membrane et sur sa face intérieure, un évidement 16 destiné à recevoir, par exemple, un agent anti-oxydant destiné à empêcher l'air emprisonné sous la membrane, lors de la fermeture du couvercle 4, de dégrader la poudre 3. En variante, l'évidement 16 peut contenir un miroir.

Il est bien entendu que les modes de réalisation qui viennent d'être décrits ne présentent aucun caractère limitatif et qu'ils pourront recevoir toutes modifications désirables sans sortir pour cela du cadre des

revendications.

En particulier, le dispositif selon l'invention n'est pas limité à la présence d'un corps en forme de boîtier pour un produit de maquillage en poudre mais peut également comprendre un corps en forme de pot pour un produit de maquillage ou autre produit cosmétique, par exemple une crème.

De plus, l'invention n'est nullement limitée à la forme de section sensiblement carrée illustrée du dispositif, toute autre forme de section, par exemple circulaire, pouvant être envisagée.

Revendications

15 1 - Dispositif de conditionnement, notamment de produit de maquillage, comportant un corps (1) présentant une cavité (2) débouchant à sa partie supérieure et formant logement pour le produit conditionné et un couvercle (4) apte à recouvrir la partie supérieure dudit corps et comprenant une membrane élastique, en forme de ventouse (6), solidaire par sa partie centrale de la face intérieure du couvercle, et apte à venir s'appliquer, en position de fermeture du couvercle sur une portée plane (10) de la partie supérieure du corps autour de ladite cavité de manière à obturer cette dernière de façon étanche à l'air, ledit dispositif comportant un fermoir (8) assujetti au couvercle, disposé de préférence à l'opposé de la zone d'articulation (5) du couvercle sur le corps, pour verrouiller le couvercle en position fermée sur le corps, caractérisé par le fait que la membrane en forme de ventouse (6) est solidaire à sa périphérie du fermoir (8).

35 2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la membrane en forme de ventouse (6) comporte une languette (11) engagée dans une gorge (12) ménagée dans la partie médiane du fermoir (8).

40 3 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la membrane (6) présente une partie centrale (7) d'épaisseur plus importante, munie de moyens (7a) pour sa retenue dans un évidemment ménagé à l'intérieur du couvercle (4).

45 4 - Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la partie centrale (7) de la membrane (6) comporte sur sa face intérieure un évidement (16) pour loger un produit, tel qu'un agent anti-oxydant, ou un miroir.

50

55

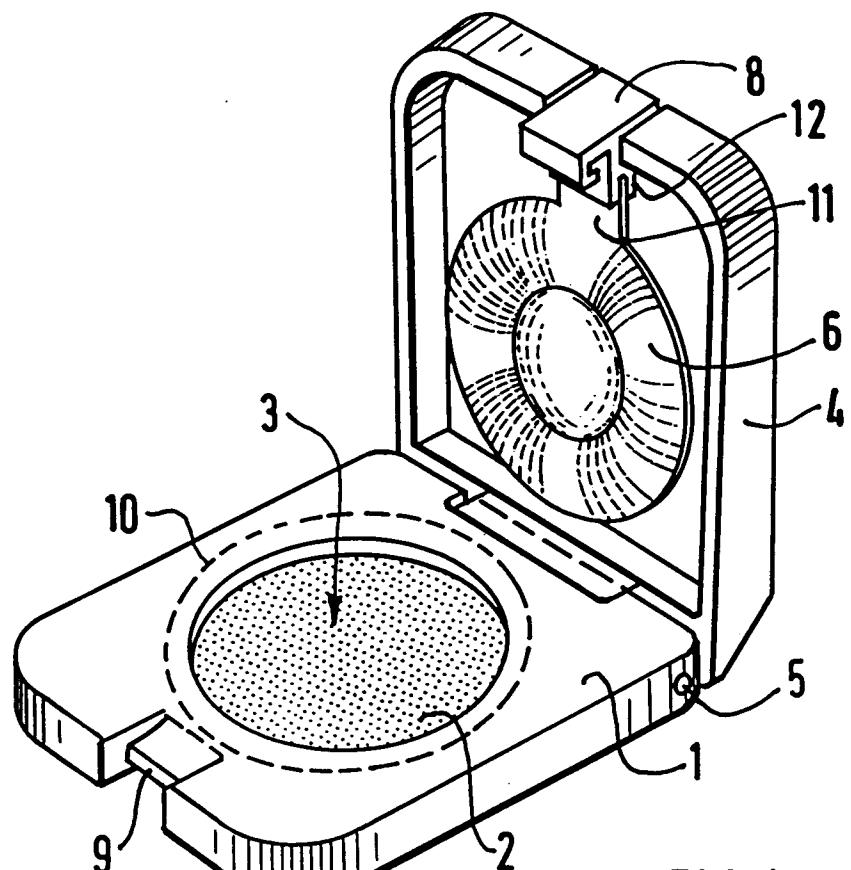


FIG.1

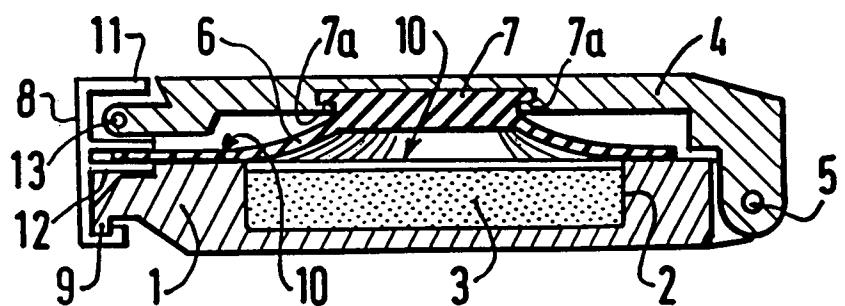


FIG.2

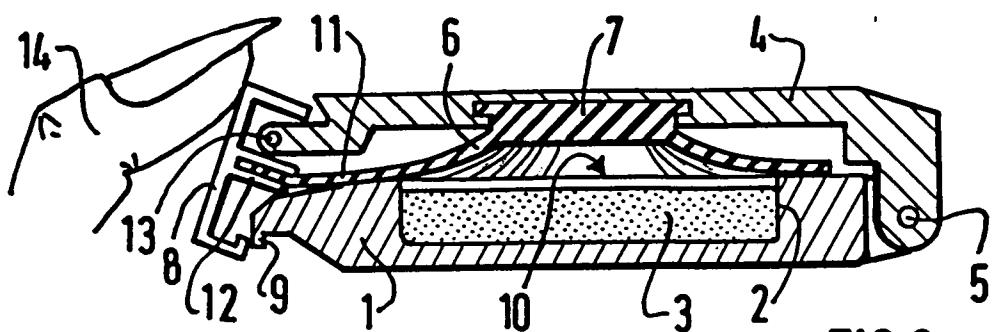


FIG.3

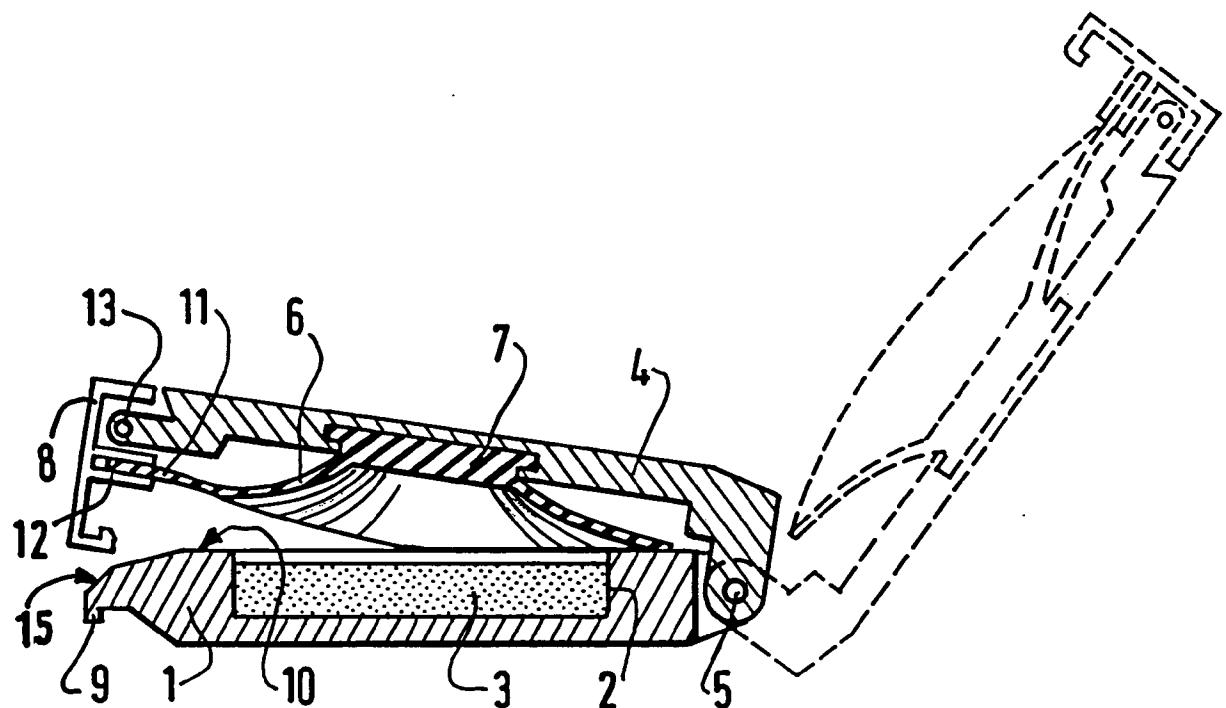


FIG.4

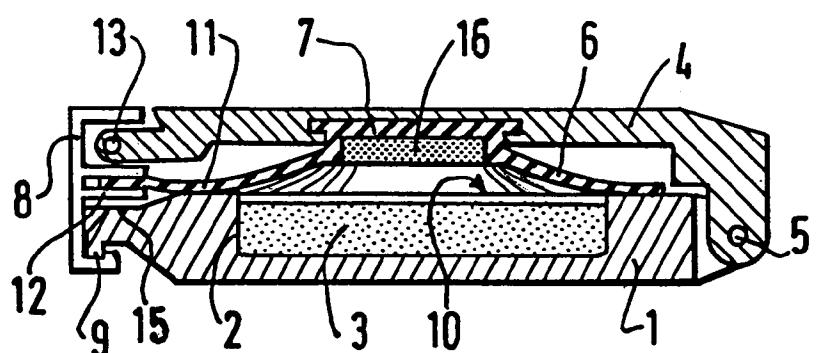


FIG.5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 93 40 0768

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
D,A	FR-A-2 412 474 (L'OREAL) * le document en entier * ---	1	A45D40/22 A45C11/22
A	GB-A-2 137 594 (ESTEE LAUDER) * page 3, ligne 28 - ligne 31; figure 10 *	1	
A	---	4	
A	US-A-2 140 542 (NELSON) * page 2, ligne 3 - ligne 29; figure 7 *	1	
A	---		
A	CH-A-127 409 (SOPRONYI)		
A	FR-A-636 476 (SOPRONYI)		
A	EP-A-0 190 562 (REVLON)		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A45D A45C B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	13 JUILLET 1993	SIGWALT C.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire		
& : membre de la même famille, document correspondant			